



Rapport de présentation pour le débat d'orientation budgétaire 2026

*Présenté par Monsieur Didier Pallucca
Adjoint au Maire en charge des Finances*

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives.

Introduit par la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 et codifié à l'article L.2312-1 du CGCT¹, le DOB a vocation à instaurer une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi « NOTRe », promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. L'article L.2312-1 du CGCT a ainsi été modifié et précise désormais que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Ce Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal au cours de laquelle le Budget Primitif (BP) pour 2026 sera soumis au vote de l'Assemblée. Il devra être transmis à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la ville de Hettange-Grande est membre, dans les 15 jours suivant sa tenue.

À l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs en prenant en compte l'ensemble des budgets (principal et annexes) concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Conformément à l'article D23-12-3 du CGCT, ce rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;

¹ Code Général des Collectivités Territoriales

- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- Ces orientations doivent permettre d'observer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent rapport a pour objectif d'aborder les points suivants :

- Rappeler le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit la préparation du Budget pour 2026 ;
- Présenter la loi de Finances pour 2026 ;
- Indiquer la situation financière de la collectivité fin 2025 et de présenter les éléments relatifs à la gestion active de la dette de la Ville ;
- Présenter les orientations budgétaires de 2026 ;
- Exposer la structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel de la collectivité.

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. Le contexte économique et politique de la zone euro

Source : *Prévisions économiques de l'automne 2025 : Commission Européenne – Communiqué de presse du 17 novembre 2025*

Les prévisions économiques de l'automne 2025 de la Commission européenne indiquent que la croissance de l'UE a dépassé les attentes au cours des trois premiers trimestres de 2025. Le PIB réel de l'UE augmenterait de 1,4 % en 2025 et 2026, puis de 1,5 % en 2027. Dans la zone euro, la croissance serait légèrement plus faible en 2025 (1,3 %) et 2026 (1,2 %), avant de remonter à 1,4 % en 2027. L'inflation dans la zone euro poursuivrait son recul pour atteindre 2,1 % en 2025 et se stabiliser autour de 2 % ensuite, tandis qu'elle resterait légèrement plus élevée dans l'ensemble de l'UE, à 2,2 % en 2027.

La consommation privée et l'investissement stimulent la croissance

Les indicateurs récents signalent une dynamique économique positive à court terme. Malgré un environnement mondial difficile, la résilience du marché du travail, l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de financement favorables devraient soutenir une croissance modérée dans les prochaines années.

Les fonds européens, notamment la Facilité pour la reprise et la résilience, contribuent à amortir les effets de l'assainissement budgétaire et soutiennent la demande intérieure, principal moteur de la croissance à venir. La consommation privée progresserait régulièrement, favorisée par la hausse des revenus et la baisse du taux d'épargne, tandis que l'investissement devrait se redresser, surtout dans la construction non résidentielle et les équipements.

L'économie de l'UE reste toutefois exposée aux tensions commerciales mondiales. Bien que certains accords conclus par les États-Unis aient réduit une partie des incertitudes, les barrières commerciales demeurent élevées. Les droits de douane américains appliqués aux exportations européennes sont plus élevés qu'anticipé au printemps 2025, mais restent inférieurs à ceux imposés à d'autres grandes économies, offrant un léger avantage relatif à l'UE dans un contexte de faibles échanges mondiaux et d'euro fort.

L'inflation devrait se stabiliser

L'inflation dans la zone euro a été légèrement revue à la hausse par rapport aux prévisions du printemps. Elle devrait passer de 2,4 % en 2024 à 2 % en 2027, atteignant ainsi l'objectif fixé par la BCE. Le recul de l'inflation des services et des produits alimentaires serait en partie compensé par une hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, la concurrence accrue des importations et l'appréciation de l'euro devraient limiter l'inflation des biens non énergétiques.

Dans l'ensemble de l'UE, l'inflation resterait légèrement plus élevée que dans la zone euro, diminuant progressivement de 2,6 % en 2024 à 2,2 % en 2027. Ces projections supposent l'entrée en vigueur en 2027 du nouveau système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE 2).

Les taux de chômage diminuent encore

Le ralentissement de la croissance de l'emploi, engagé depuis 2022, s'est poursuivi début 2025, même si 380 000 emplois ont encore été créés au premier semestre. L'emploi devrait continuer d'augmenter modérément (+0,5 % en 2025 et 2026, puis +0,4 % en 2027). Le taux de chômage reculerait légèrement, passant de 5,9 % en 2025-2026 à 5,8 % en 2027. La croissance des salaires devrait ralentir, mais rester supérieure à l'inflation, ce qui entraînerait une légère amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Les déficits publics s'accroissent

Le déficit public de l'UE devrait s'aggraver, passant de 3,1 % du PIB en 2024 à 3,4 % en 2027, notamment en raison de la hausse des dépenses de défense, qui augmenteraient de 1,5 % à 2 % du PIB sur la période.

Le ratio dette/PIB progresserait également : dans l'UE, il passerait de 84,5 % à 85 % entre 2024 et 2027, et dans la zone euro d'environ 88 % à 90,4 %. Cette hausse s'explique par la persistance de déficits primaires et par un coût de la dette supérieur à la croissance nominale. D'ici 2027, quatre États membres devraient dépasser un niveau d'endettement de 100 % du PIB.

Un environnement mondial difficile continue de peser sur les perspectives

Les perspectives de croissance restent entourées de risques importants. L'incertitude persistante en matière de politique commerciale, ainsi que d'éventuels droits de douane et restrictions supplémentaires, pourraient freiner davantage la croissance de l'UE. Une aggravation des tensions géopolitiques risquerait aussi de provoquer de nouveaux chocs d'approvisionnement.

Par ailleurs, une correction des marchés financiers, notamment dans le secteur technologique américain, pourrait affecter la confiance et les conditions de financement. L'incertitude politique interne et la multiplication des catastrophes climatiques constituent également des facteurs de risque pour la croissance.

À l'inverse, des réformes ambitieuses, des avancées en matière de compétitivité, des dépenses de défense orientées vers la production européenne et la conclusion de nouveaux accords commerciaux pourraient soutenir l'activité plus fortement que prévu.

1.2. Le contexte économique et politique en France

Source : Projections macroéconomiques – France – Banque de France – décembre 2025

Les surprises favorables sur l'activité conduisent à réviser un peu à la hausse la croissance en 2025 et 2026

Ces projections, arrêtées le 3 décembre 2025, intègrent les résultats détaillés des comptes nationaux et l'estimation provisoire de l'inflation IPCH² de novembre, fondées sur les hypothèses techniques de l'Eurosystème au 26 novembre 2025. En l'absence de vote du budget, elles intègrent des hypothèses de finances publiques relatives au projet de loi de finances et au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Elles ne prennent donc pas en compte les évolutions législatives intervenues depuis lors.

² Indice des prix à la consommation harmonisé

Au troisième trimestre 2025, le PIB a progressé de 0,5 %, un niveau supérieur aux prévisions de septembre. La croissance a été soutenue par les exportations (notamment les matériels de transport), la consommation publique et l'investissement des entreprises, tandis que la consommation des ménages est restée modérée. Cette performance améliore les perspectives de croissance pour 2025 et 2026.

Selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France, le PIB progresserait encore de 0,2 % au quatrième trimestre. Ces surprises favorables de court terme suggèrent une croissance du PIB réel en 2025 à 0,9 % en moyenne annuelle.

En 2025, la croissance proviendrait des variations de stocks, qui compenseraient la contribution négative du solde extérieur. Ces deux mouvements inverses résultent en grande partie de la chronique trimestrielle sur les matériels de transport (importations et stockage au premier semestre, puis exportation et déstockage au second semestre). La consommation publique resterait dynamique en 2025 et continuerait de progresser davantage que le PIB, tandis que la consommation des ménages augmenterait moins que le pouvoir d'achat, entraînant une nouvelle progression du taux d'épargne.

Une remontée graduelle de l'inflation, qui resterait cependant en dessous de 2 %

Sur l'année, l'inflation totale s'établirait à seulement 0,9 %. Cette faible inflation s'explique notamment par la baisse des prix énergétiques en début d'année. Hors énergie et alimentation, l'inflation (1,6 %) serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

En 2026 et 2027, l'inflation totale serait prévue à 1,3 % et 1,6 % hors énergie et alimentation, en raison de la stabilisation des prix de l'énergie. Cette projection intègre certaines mesures fiscales et sociales prévues dans les projets de loi de finances. Elle intègre également la hausse prévue du dispositif des certificats d'économies d'énergie influençant les prix des carburants, du gaz et de l'électricité.

Enfin, en 2028, l'inflation totale remonterait à 1,8 % sous l'effet de la possible hausse des prix de l'énergie en lien avec l'entrée en vigueur du second marché du carbone européen (SEQE UE 2), même si l'impact des nouveaux quotas d'émissions demeure très incertain compte tenu des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre. L'inflation hors énergie et alimentation serait quant à elle à peu près stable à 1,7 %, les prix des services retrouvant leur rythme moyen sur une longue période, conformément à la trajectoire d'évolution des salaires.

Le taux de chômage augmenterait légèrement à 7,8 % en 2026, avant de redescendre à 7,6 % en 2027 puis à 7,4 % en 2028

Les derniers indicateurs conjoncturels montrent que le marché du travail plie mais ne rompt pas. L'Insee indique une légère progression de 38 000 emplois au troisième trimestre 2025, porté par l'emploi public et l'emploi non-salarié.

Selon nos projections, l'emploi total continuerait de progresser jusqu'à fin 2026, avant de réaccélérer sur un rythme inférieur à celui observé lors de la reprise post-Covid. Les trajectoires de l'emploi salarié marchand et de l'emploi public seraient à la hausse à court terme puis freinées sous l'effet de la réduction du soutien public à l'apprentissage et des ajustements budgétaires.

Par ailleurs, notre diagnostic relatif aux pertes de productivité durables par rapport à la tendance pré-Covid reste inchangé dues à une hausse des emplois non-salariés et à un soutien public à l'apprentissage en baisse.

Le taux de chômage atteindrait 7,8 % en 2026, avant de repartir à la baisse à 7,4 % en 2028 en tenant compte de la suspension de la réforme des retraites, ce qui ralentit la progression de la population active sur notre horizon de prévision.

La consommation des ménages soutiendrait la reprise sur l'horizon de projection

En 2025, le pouvoir d'achat des ménages continuerait d'augmenter (+0,7 %), mais plus modérément qu'en 2024, année marquée par une forte hausse liée aux prestations sociales et aux revenus de la propriété. Il ralentirait encore en 2026 sous l'effet d'un regain d'inflation, avant de se raffermir en 2027 et 2028. Toutefois, l'abandon de certaines mesures budgétaires (comme le gel des prestations) pourrait soutenir davantage le pouvoir d'achat en 2026. En cas d'incertitude persistante, cela profiterait davantage à l'épargne qu'à la consommation.

La consommation des ménages ralentirait nettement en 2025 (+0,4 %), après 1 % en 2024, avant de retrouver progressivement du dynamisme à partir de 2026 grâce aux gains de pouvoir d'achat, sous réserve d'un regain de confiance. Les prévisions pour 2026 sont toutefois légèrement revues à la baisse.

Le taux d'épargne, après plusieurs années de hausse, resterait élevé. Il augmenterait encore légèrement en 2025, puis commencerait à diminuer en 2026 si le climat d'incertitude s'améliore, tout en restant supérieur à son niveau d'avant-Covid.

Enfin, après une forte baisse en 2024, l'investissement des ménages montre des signes de stabilisation en 2025 et devrait progressivement se redresser grâce à l'amélioration du crédit, à la stabilisation des prix immobiliers et à la reprise des transactions et des mises en chantier. Toutefois, la hausse attendue des taux d'intérêt à long terme pourrait freiner cette reprise en fin de période.

La réduction du déficit public, probablement proche de 5 % du PIB en 2026, serait insuffisante pour commencer à stabiliser le ratio d'endettement public

En 2025, le déficit public atteindrait -5,4 % du PIB, en amélioration de 0,4 point par rapport à 2024 après deux années de dégradation. Cette réduction s'expliquerait surtout par la hausse des prélèvements obligatoires, tandis que l'augmentation des dépenses publiques et la baisse des autres recettes en limiteraient l'ampleur.

Pour 2026, les projections reposaient initialement sur les projets de lois financières présentés en octobre, qui prévoyaient un déficit légèrement inférieur à 5 % du PIB grâce à des hausses d'impôts et une maîtrise des dépenses. Toutefois, l'adoption d'une loi de financement de la sécurité sociale plus dépensière et l'incertitude entourant le vote de la loi de finances pourraient porter le déficit autour de 5 %, voire davantage. En cas de retard budgétaire, une loi spéciale pourrait reconduire temporairement les dépenses et recettes existantes. Un déficit plus élevé ne stimulerait pas significativement la croissance, l'incertitude incitant ménages et entreprises à rester prudents.

1.3. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP), traditionnellement votée à l'automne, définit les grands objectifs macroéconomiques ainsi que les recettes et les dépenses de l'État sur plusieurs exercices.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Le projet de loi de programmation prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans.

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte fixe à 0,6% la croissance moyenne en volume de la dépense publique (hors effet de l'extinction des mesures d'urgence et de relance) sur la période 2022-2027 contre 1,2% entre 2018 et 2022 et prévoit notamment :

- La trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps ;
- Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, avec un objectif de stabilité des schémas d'emploi d'ici 2027 ;
- Le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027 ;
- Une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 10% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 ;
- Des aides aux entreprises limitées à cinq ans maximums à partir du 1er janvier 2023 et le conditionnement du renouvellement de ces aides à une évaluation de leurs efficacité et coût ;
- Les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales.

Le projet de loi instaure, par ailleurs, de nouveaux outils :

- Un dispositif d'évaluation de la qualité de l'action publique est créé, sur la base d'évaluations annuelles thématiques des politiques publiques, pour éclairer la préparation des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale ;
- Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance. Un suivi de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) sera mis en place pour les régions, les départements et pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros, soit environ 500 collectivités. La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point. Le suivi de cet objectif sera assuré au niveau de chaque catégorie de collectivités. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.

1.4. La loi de finances pour 2026

La loi de finances pour 2026 a été publiée au Journal officiel le 20 février 2025.

Le 19 février 2026, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur le budget. Il a validé la procédure d'adoption de la loi et déclaré l'essentiel des dispositions du budget conformes à la Constitution.

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

▪ Les mesures concernant les particuliers

- L'exonération fiscale et sociale sur les pourboires est prolongée jusqu'à fin 2028.
- Le dispositif Relance Logement visant à encourager l'achat de logements pour les louer à prix abordables pendant au moins 9 ans, avec un amortissement fiscal renforcé pour les biens anciens à rénover ou neufs.
- La loi de finances indexe le barème de l'impôt sur le revenu et les APL sur l'inflation (+0,9%) et maintient l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite.
- La contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), instaurée par la loi de finances 2025 et reconduite tant que le déficit dépasse 3 % du PIB, cible les 24 000 foyers les plus riches. Elle impose un taux moyen minimum de 20 % pour les célibataires gagnant plus de 250 000 € par an et les couples dépassant 500 000 €.

▪ Les mesures pour les collectivités

- Le dispositif DILICO est reconduit à 740 M€, répartis entre régions, intercommunalités et départements, avec un soutien complémentaire de 600 M€ de l'État pour les départements en difficulté. Les communes sont exonérées, et l'État garantit le reversement de 90 % des sommes prélevées de 2027 à 2029, le solde alimentant les fonds nationaux de péréquation. Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (~1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.
- Le dispositif « Fonds vert » continue d'accompagner les collectivités dans leurs projets environnementaux, avec toutefois une baisse de 313 M€ en 2026.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est quant à elle ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.
- Une ponction inattendue sur la contribution des employeurs territoriaux au CNFPT : l'enveloppe, issue d'une cotisation de 0,9 % de la masse salariale, est désormais plafonnée à 397 M€, l'excédent étant reversé à l'État.
- Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.

▪ Les mesures pour les entreprises

- La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE), prévue initialement pour 2025, est prolongée en 2026. Elle devrait rapporter environ 7,5 Md€, contre 8 Md€ en 2025. Elle concerne près de 300 groupes réalisant au moins 1,5 Md€ de chiffre d'affaires et soumis à l'impôt sur les sociétés, les ETI étant exclues du dispositif en 2026.
- Dans la continuité du PLF 2025, plusieurs mesures en faveur des agriculteurs sont reconduites : consolidation du régime fiscal des indemnités, création d'un crédit d'impôt de 7,5 % pour les exploitants adhérents aux Cuma, prolongation du crédit d'impôt bio jusqu'en 2028 et du label HVE en 2026.
- Le pacte Dutreil est renforcé : l'exonération de 75 % est maintenue mais son champ est resserré, avec l'exclusion des biens somptuaires non affectés à l'activité professionnelle, et la durée de conservation des titres est portée de 4 à 6 ans.

▪ Revalorisation des bases locatives 2025

La revalorisation des bases locatives pourrait atteindre 0.08% en 2026, contre 1.7% en 2025 et 3.9% en 2024.

▪ La taxe d'habitation

En 2023, plus aucun foyer ne paie la taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

Avant d'aborder les futures orientations budgétaires, il est nécessaire de connaître précisément la situation financière de notre collectivité à ce jour, au travers d'une analyse rétrospective simplifiée.

Le tableau ci-dessous présente la structure et l'évolution de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour la période 2020 à 2025.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes courantes de fonctionnement	5 973 901.86	6 880 097.90	6 886 126.45	7 293 568.35	7 907 058.57	7 854 563.39
Impôts et taxes	4 142 623.90	4 700 718.28	4 784 400.79	4 994 700.35	5 618 779.00	5 652 060.00
Dotations et participations	929 092.35	883 699.43	889 110.24	961 064.30	954 924.07	890 796.18
Autres produits de gestion courante	96 256.74	182 139.44	76 680.79	209 270.47	91 189.83	133 488.53
Produits services, domaines et ventes	725 378.28	926 502.90	952 567.24	1 063 732.80	1 097 237.93	1 103 283.32
Atténuations de charges	80 550.59	187 037.85	183 367.39	64 800.43	144 927.74	74 935.36
Dépenses courantes de fonctionnement	5 264 780.91	5 059 645.96	5 293 890.22	5 858 344.53	6 138 496.73	6 524 953.37
Charges à caractère général	1 508 525.54	1 628 230.86	1 687 456.77	2 043 050.83	2 270 209.10	2 494 206.88
Charges de personnel	2 927 386.69	2 786 709.33	2 948 869.09	3 139 967.69	3 247 389.79	3 281 080.28
Autre charges de gestion courante	632 437.68	453 315.77	476 834.76	476 346.25	516 537.00	434 300.91
Atténuation de produits	196 431.00	191 390.00	180 729.60	198 979.76	104 360.84	315 365.30
Epargne brute	709 120.95	1 820 451.94	1 592 236.23	1 435 223.82	1 768 561.84	1 329 610.02
Remboursement du capital de la dette	880 793.98	997 086.43	1 015 579.15	1 064 859.18	1 060 717.55	915 067.37
Epargne net	-171 673.03	823 365.51	576 657.08	370 364.64	707 844.29	414 542.65

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

L'épargne net s'élève à **414 542,65 €** pour 2025.

Ci-après, le besoin de financement annuel, calculé comme la différence entre l'emprunt prévisionnel et le remboursement en capital de la dette :

Évolution du besoin de financement annuel (en euros)

Budget principal	2026	2027	2028
Besoin de financement	- 767 300	-891 500	-1 069 800
Emprunt prévisionnel	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Remboursement en capital de la dette	*732 700	*608 500	*430 200

Budget annexe	2026	2027	2028
Besoin de financement	77 100	68 200	68 900
Emprunt prévisionnel	0	0	0
Remboursement en capital de la dette	*77 100	*68 200	*68 900

*montant arrondi à la centaine supérieure

3. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le budget primitif 2026 sera le premier budget du mandat 2026-2032.

Les recettes de fonctionnement restent stables, malgré la mise en place de prélèvements étatiques temporaires, comme le DILICO, visant à compenser le déficit national.

Les dépenses de fonctionnement continuent de croître, notamment en raison de l'augmentation des prestations de services (alimentation, nettoyage et services externalisés). Les charges énergétiques, bien que relativement stables, représentent toujours une part importante des dépenses.

Il reste donc essentiel de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années, qui ont permis à notre collectivité de maintenir une situation financière maîtrisée.

Ce rapport vous propose donc :

- Un programme d'investissement soutenu dès que possible par des subventions permettant la maîtrise des dépenses.
- Une maîtrise de la fiscalité visant à préserver le pouvoir d'achat des habitants, malgré un contexte économique difficile et incertain.
- Un emprunt qui ne sert qu'au financement des investissements, tout en poursuivant rigoureusement la réduction de notre dette.

L'ensemble des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 est détaillé ci-après.

Ce chapitre débutera par les éléments d'équilibre du budget principal puis ceux du budget annexe. Il sera complété ensuite par une vision consolidée de ces orientations budgétaires.

3.1. Le Budget Principal

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes courantes de fonctionnement	5 973 901.86	6 880 097.90	6 886 126.45	7 293 568.35	7 907 058.57	7 854 563.39
Impôts et taxes	4 142 623.90	4 700 718.28	4 784 400.79	4 994 700.35	5 618 779.00	5 652 060.00
Dotations et participations	929 092.35	883 699.43	889 110.24	961 064.30	954 924.07	890 796.18
Autres produits de gestion courante	96 256.74	182 139.44	76 680.79	209 270.47	91 189.83	133 488.53
Produits services, domaines et ventes	725 378.28	926 502.90	952 567.24	1 063 732.80	1 097 237.93	1 103 283.32
Atténuations de charges	80 550.59	187 037.85	183 367.39	64 800.43	144 927.74	74 935.36

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Dépenses courantes de fonctionnement	5 264 780.91	5 059 645.96	5 293 890.22	5 858 344.53	6 138 496.73	6 524 953.37
Charges à caractère général	1 508 525.54	1 628 230.86	1 687 456.77	2 043 050.83	2 270 209.10	2 494 206.88
Charges de personnel	2 927 386.69	2 786 709.33	2 948 869.09	3 139 967.69	3 247 389.79	3 281 080.28
Autre charges de gestion courante	632 437.68	453 315.77	476 834.76	476 346.25	516 537.00	434 300.91
Atténuation de produits	196 431.00	191 390.00	180 729.60	198 979.76	104 360.84	315 365.30

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

3.1.3. La détermination de l'épargne

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes courantes de fonctionnement	5 973 901.86	6 880 097.90	6 886 126.45	7 293 568.35	7 907 058.57	7 854 563.39
Dépenses courantes de fonctionnement	5 264 780.91	5 059 645.96	5 293 890.22	5 858 344.53	6 138 496.73	6 524 953.37
Épargne brute	709 120.95	1 820 451.94	1 592 236.23	1 435 223.82	1 768 561.84	1 329 610.02
Remboursement du capital de la dette	880 793.98	997 086.43	1 015 579.15	1 064 859.18	1 060 717.55	915 067.37
Épargne net	-171 673.03	823 365.51	576 657.08	370 364.64	707 844.29	414 542.65

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

La baisse de l'épargne résulte à la fois de la hausse des coûts des prestations de services (alimentation, nettoyage, services externalisés) et d'un léger recul des recettes, lié à des ponctions fiscales temporaires de l'État destinées à soutenir le déficit public.

Les charges de personnel et d'énergie, bien que stables, continuent de représenter une part importante des liquidités.

3.2. Le Budget annexe de l'eau

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le budget principal peut exceptionnellement être complété par des budgets annexes. Ces derniers ont pour objet de regrouper les opérations de services dotés d'une autonomie relative et dont l'activité vise à produire ou fournir des services.

Les services publics sont suivis à l'aide de budgets distincts du budget principal, soit obligatoirement (services publics industriels et commerciaux, opérations d'aménagement...), soit facultativement (services assujettis à la TVA, services publics administratifs, ...).

Les services gérés en budgets annexes font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts. L'exécution de ces budgets donne lieu à émission de titres et de mandats dans des séries de bordereaux distinctes de celles du budget principal.

C'est dans ce cadre réglementaire que la Ville de Hettange-Grande a décidé de suivre au sein d'un budget annexe distinct le service de l'eau.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à **955 868,23 €** constituées essentiellement de la facturation du service de l'eau. Les charges salariales s'élèvent à 86 665,17 €. Les autres charges à caractère général s'élèvent à 114 888,74 € et de 13 709,45 € pour les charges courantes.

L'excédent de fonctionnement cumulé de **1 016 787,04 €** contribue au financement de la section d'investissement. En investissement, le budget de dépense s'élève à 193 805,17 € constitué principalement du remboursement du capital de la dette de **126 813,92 €**.

3.3. La vision consolidée

Lors du débat sur les orientations budgétaires, sont pris en compte le budget principal ainsi que le budget annexe pour analyser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Budget principal	5 708 135.67	5 499 130.31	6 208 504.26	6 649 975.75	6 833 230.48	7 443 758.16
Budget annexe de l'eau	608 905.59	617 633.90	584 017.93	518 627.41	500 889.24	578 023.21
Total	6 317 041.26	6 116 764.21	6 792 522.19	7 168 603.16	7 334 119.72	8 021 781.37

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

Remboursement du capital	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Budget principal	880 793.98	997 086.43	1 015 579.15	1 064 859.18	1 060 717.55	915 067.37
Budget annexe de l'eau	189 545.88	191 632.86	188 964.16	192 021.22	193 097.90	126 813.92
Total	1 070 339.86	1 188 719.29	1 204 543.31	1 256 880.40	1 253 815.45	1 041 881.29

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

Concernant l'évolution du remboursement du capital, le montant s'élève à **1 041 881,29 €**.

3.4. Évolution des relations financières entre la Commune et l'EPCI

L'attribution de compensation (AC)

Le principal flux financier entre les deux collectivités est l'attribution de compensation. Celle-ci est destinée à compenser le transfert obligatoire de la fiscalité professionnelle communale à la communauté d'agglomération, en assurant la neutralité budgétaire de ce transfert initial. Elle est corrigée au fil des années du montant des transferts ou des restitutions de compétences réalisés entre les deux collectivités, après évaluation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Sauf modification apportée par la Communauté de Communes après la clôture de l'exercice, le montant de l'AC 2025 s'établit à **235 684,30 €**.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

La Dotation de Solidarité Communautaire est un mécanisme de solidarité financière mis en place à l'initiative de la Communauté de Communes.

La DSC repose sur 2 dotations depuis 2015 contre 6 auparavant :

- Dotation fonction de la population totale et de DGF notifiée par l'INSEE.
- Dotation fonction des écarts de ressources fiscales et de l'effort fiscal dont l'objectif est d'aider les communes à faibles ressources fiscales et dotées d'une pression fiscale forte sur les ménages.

Le Conseil communautaire a acté, en date du 26 juin 2018 la mise en place d'un nouveau mécanisme de garantie (avenant n°1 au pacte fiscal et financier).

Le but de cet avenant était de limiter les baisses de DSC à compter de 2018 induites par le redécoupage des Régions (Loi du 16 janvier 2015). Ce nouveau mécanisme de garantie qui s'est appliqué de 2018 à 2019, a permis aux communes de percevoir un montant au minimum égal au montant de DSC de 2017. La DSC 2020 englobait les montants de DSC 2019 et les dotations exceptionnelles liées à la Covid-19.

En 2025, le montant de la DSC était, pour Hettange-Grande de **859 479 €**.

Les fonds de concours « environnement »

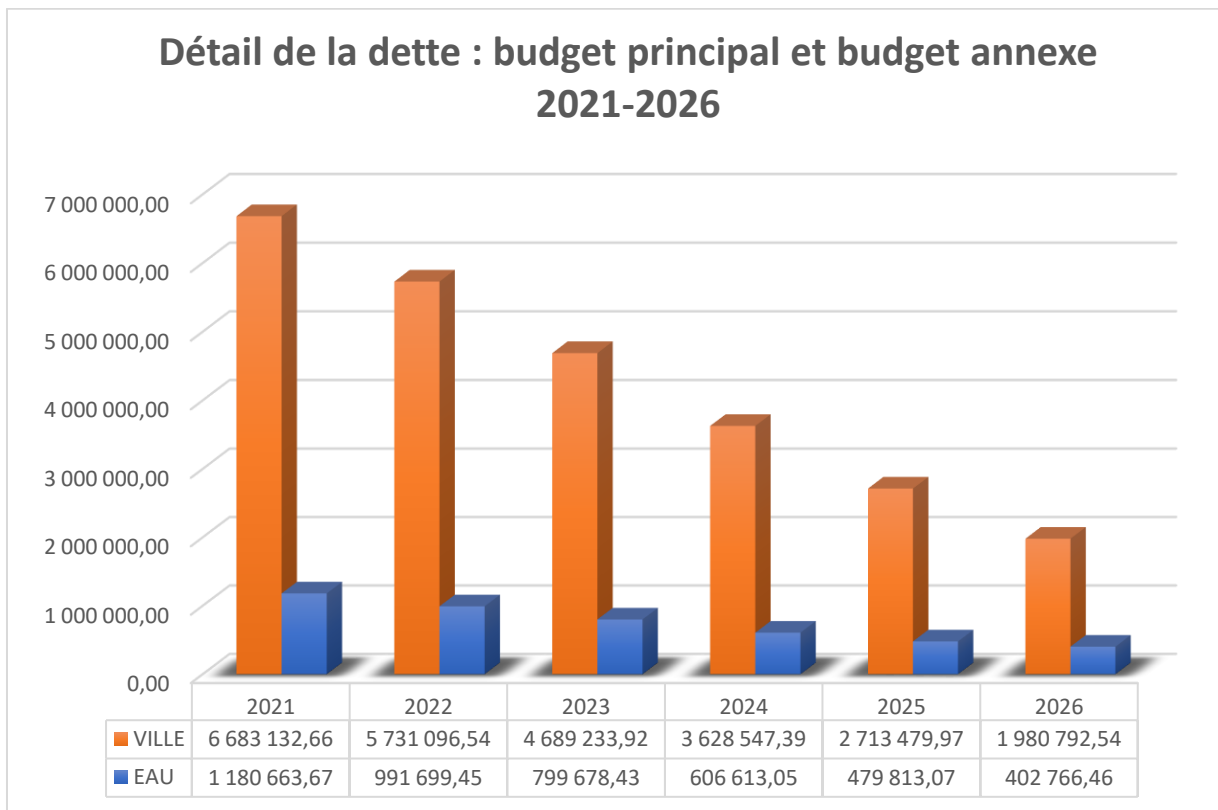
Voici les modalités du règlement de la CCCE datant du 12 décembre 2023 :

- Le montant maximum de participation par projet est de 50% du montant H.T plafonné à 70 000€.
- Le montant total du Fonds de Concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par son bénéficiaire. Il lui est en outre demandé une participation minimale de 20% du projet d'investissement.
- Le nombre de dossiers déposables est limité à 1 par commune. Si au 1^{er} septembre l'enveloppe annuelle n'a pas été entièrement attribuée, les communes auront la possibilité de déposer un ou plusieurs dossiers complémentaires.

Une enveloppe de 65 490 € a été allouée à Hettange-Grande au titre de l'année 2025.

4. LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette propre du budget principal est de **2 713 479,97 €** et de **479 813,07 €** pour le budget annexe de l'eau.



Selon la charte de bonne conduite « Gissler » destinée à mesurer le risque inhérent aux emprunts contractés, la dette de de la Ville de Hettange-Grande demeure classée à **100% en « 1A »**, soit le risque le plus faible possible.

Charte de bonne conduite : classification des risques			
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone Europ	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (Tunnel)
2	Indices inflation Française ou inflation zone Euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone Euro	C	Option d'échange (SWAPTION)
4	Indices hors zone Euro, écart d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; Multiplicateur jusqu'à 5 Capé
5	Écart d'indices hors zone Euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

2021 - 2025 : Évolution de l'encours de dette

Année	Dettes au 31/12/N
Encours de la dette du Budget Principal	
2025	2 713 479.97
2024	3 628 547.34
2023	4 689 233.92
2022	5 731 096.54
2021	6 683 132.66
Encours de la dette du Budget Annexe de l'eau	
2025	479 813.03
2024	606 613.05
2023	799 678.43
2022	991 699.45
2021	1 180 663.67
Encours total des Budgets	
2025	3 193 293.00
2024	4 235 160.39
2023	5 488 912.35
2022	6 722 795.99
2021	7 863 796.33

*chiffres arrêtés au 31/01/2026

5. PERSONNEL MUNICIPAL : STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CHARGES

La gestion des ressources humaines constitue un levier stratégique pour la maîtrise des dépenses publiques. Elle vise à stabiliser les effectifs et à piloter la masse salariale, tout en optimisant l'allocation des moyens humains afin de garantir l'efficacité et la qualité d'un service public.

5.1. Conclusion du mandat précédent (2020-2026)

Au cours du mandat 2020-2026, la municipalité a fait le choix d'une gestion responsable des ressources humaines, conciliant maîtrise des dépenses publiques et maintien d'un service public de qualité.

En privilégiant systématiquement une démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), la Ville est parvenue à stabiliser ses effectifs à périmètre constant. Cette orientation traduit une volonté claire : adapter les moyens humains aux priorités du mandat sans alourdir durablement la masse salariale.

Ainsi, la collectivité démontre qu'il est possible d'allier rigueur budgétaire, efficacité organisationnelle et engagement au service des habitants.

5.2. Le mandat de référence (2026-2032)

Pour la durée du nouveau mandat, la municipalité entend poursuivre la démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences engagée précédemment, afin de consolider la stabilité des effectifs et de préserver les équilibres financiers de la collectivité.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique de responsabilité et d'anticipation, visant à ajuster en permanence les ressources humaines aux priorités du mandat et aux besoins du territoire.

Des adaptations demeureront néanmoins possibles pour répondre aux besoins émergents, accompagner les nouveaux projets structurants ou prendre en compte les situations individuelles, notamment celles liées aux départs à la retraite, aux mutations ou aux démissions. L'objectif principal étant de garantir la qualité du service public tout en assurant une gestion maîtrisée et responsable de la masse salariale.

5.3. Évolution globale 2020-2025

La gestion rigoureuse des effectifs avec une priorité donnée au redéploiement interne permet d'observer une évolution réelle et prévisionnelle des effectifs de la Ville caractérisée par une relative stabilité.

5.3.1. Effectifs

Situation au 31/12/N	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs total	98	88	86	85	84	89

5.3.2. Masse salariale

Situation au 31/12/N	2020	2021	2022	2023	2024	2025
012 - Dépenses de personnel	2 927 386.69	2 786 709.33	2 948 869.09	3 139 967.69	3 247 389.79	3 281 080.28

5.4. Focus sur l'année 2025

5.4.1. Emplois physiques permanents au 31 décembre 2025 (temps complet et non complet)

	Nombre	Pourcentage
Catégorie A	4	5%
Catégorie B	12	13%
Catégorie C	73	82%
TOTAL	89	100%

5.4.2. Agents rémunérés par statut

	Nombre	Pourcentage
Fonctionnaires	43	48%
Non titulaire de droit public	46	52%
Non titulaire de droit privé	0	0%
Total	89	100%

5.4.3. Emplois permanents par filière

	Nombre	Pourcentage
Technique	33	37%
Animation	24	27%
Administrative	19	21%
Médico-sociale	6	7%
Culturelle	5	6%
Police	2	2%
Total	89	100%

5.5. Perspectives 2026

Au 31 décembre 2025, l'effectif courant est de 89. Cet effectif a vocation à être stabilisé sur la période du mandat pour atteindre, au 31 décembre 2026 le même effectif soit 89 ; sauf dans l'hypothèse où un nouveau projet nécessiterait une augmentation des effectifs soumise au Conseil Municipal.

La proposition de montant des charges de personnel pour 2026 s'élève 3 648 100,00 € sur le budget principal et de 145 000,00 € sur le budget annexe.

Cette évolution entre 2025 et 2026 est notamment liée à :

- ❖ Augmentation du minimum de traitement de la fonction publique
- ❖ Revalorisation de l'indemnité compensatrice de CSG,
- ❖ Augmentation de certaines cotisations patronales (CNRACL...),
- ❖ Remplacement des départs de titulaires (mutations, retraites ou démissions),
- ❖ Augmentation du Salaire Minimum de Croissance (SMIC) de 1,18%,
- ❖ Élections municipales,
- ❖ Financement de formations continues obligatoires et de formations de professionnalisation,
- ❖ Revalorisation des indemnités des élus,
- ❖ Augmentation de la participation à la prévoyance (PSC).

Le cadre réglementaire structure la gestion des ressources humaines. Au-delà des textes d'application nationale, le service des ressources humaines a établi plusieurs règlements encadrant l'activité des agents. Il s'agit notamment du règlement intérieur, des temps de

travail, des congés du personnel municipal et du règlement de formation qui détermine les conditions de départ en formation des agents.

Sur la base de ces fondements juridiques, le service des Ressources Humaines devra développer plusieurs axes pour permettre le pilotage de l'activité et de la masse salariale :

1. la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
2. l'optimisation des recrutements
3. le plan de formation
4. le plan de prévention des risques professionnels
5. le reclassement
6. la prospective budgétaire et statistique

Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC)

La GPEEC vise à assurer la cohérence entre les compétences détenues par les agents et les besoins futurs des structures. Mieux connaître le profil des agents, c'est être en mesure de les accompagner dans le déroulement de leur parcours professionnel, mais aussi de mieux anticiper l'évolution des organisations.

Les responsables de services seront sensibilisés quant à la nécessité d'une **étude systématique de leurs besoins en favorisant les redéploiements internes et le développement de la polyvalence par une mise en adéquation des compétences aux missions.**

Dans un même but, un **plan de mobilité** s'appuyant sur un **suivi précis des demandes de mobilités** et un **recensement des besoins** sera effectué par le service des Ressources Humaines afin de **faire converger les besoins des agents et des services.**

Le contexte budgétaire incite au déploiement d'outils de ce type : il n'est plus envisageable, aujourd'hui, pour une administration, d'opérer une gestion « en bon père de famille ». Les outils de prospective doivent favoriser l'adaptation des compétences aux emplois ; la **valorisation des carrières des agents facilitera l'amélioration du service public** et son adaptabilité aux évolutions économiques et technologiques et à l'accroissement des exigences des usagers.

En matière de GPEEC, il est prévu d'anticiper les départs en retraite en ayant notamment recours à deux leviers : les contrats d'apprentissage et le dispositif des emplois aidés.

Le développement des contrats d'apprentissage apparaît également comme une réponse aux difficultés de recrutement sur certains postes spécifiques en permettant l'accès professionnel aux nouvelles générations, et ce, dans l'objectif de repérer de futurs potentiels pour la collectivité.

Adaptation des procédures de recrutements

Les procédures de recrutements passent par une parfaite **mise en adéquation des profils avec les prérequis des missions**, ce qui contribue ainsi à une gestion plus fine de la masse salariale. Comme d'autres collectivités, la Ville de Hettange-Grande doit faire face à des difficultés de recrutement liées à la concurrence des différents acteurs sur le marché du travail et doit pouvoir attirer de nouvelles compétences, avec deux approches :

La mobilité et le redéploiement internes

La collectivité continue de privilégier la mobilité et le redéploiement internes en diffusant sur l'Intranet certains postes à pourvoir et donnant ainsi aux agents une opportunité de changement d'orientation professionnelle.

Le recrutement externe

En agissant sur l'amélioration constante des procédures, des modes et réseaux de diffusion et la qualité apportée aux procédures de recrutement, la Collectivité a recours au recrutement externe en diversifiant les supports :

- Site internet de la collectivité ;
- Sites de diffusions des offres d'emploi spécialisés dans la Fonction Publique (emploi public, CNFPT) ;
- Organismes chargés de l'emploi (France Travail, ...) ;
- Réseaux sociaux ;
- Moteurs de recherches d'emplois.

Plan de formation

Le plan de formation viendra compléter l'action de la GPEEC en mettant à disposition des agents les outils et les méthodes facilitant leur adaptabilité aux missions. Véritable outil de management des ressources humaines, il doit permettre d'anticiper les évolutions des missions en axant les formations des agents sur la mise à jour des compétences. Il peut s'agir d'actions de formation d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi, d'actions de développement des compétences ou encore d'actions visant à préparer les concours et examens professionnels pour offrir aux agents la possibilité de favoriser leur déroulement de carrière.

Le plan de formation est défini annuellement.

Cinq grands axes de formation sont ainsi définis :

- **La conduite du changement,**
- **Le développement de la culture managériale,**
- **Le développement d'une culture de prévention des risques,**
- **La sensibilisation des agents aux valeurs républicaines** notamment la laïcité et aux fondamentaux métiers,
- **Le maintien et/ou le développement de la professionnalisation** des métiers pour garantir l'employabilité.

La prévention des risques professionnels

L'évaluation et la traçabilité des risques professionnels se matérialisent par la réalisation des nouveaux documents uniques sur les sites prioritaires.

Le renforcement de la connaissance des risques spécifiques au travail sera engagé au travers de formations dédiées notamment à la conduite d'engins, à l'utilisation d'extincteurs, au rôle de Salarié Sauveteur Secouriste au Travail, et à la sensibilisation et au diagnostic technique dans les services.

Le reclassement

Le reclassement permet d'accompagner individuellement les agents en prenant en compte leur niveau de compétences et les restrictions médicales. Les perspectives sont d'anticiper au plus tôt les situations d'inaptitude, les besoins en formation et de développer l'immersion et les missions dans différents services.

La prospective budgétaire et statistique

Des bases de données sont ainsi construites au fil des ans pour permettre d'observer l'évolution des effectifs afin d'anticiper les grands changements. Des outils de pilotage sont développés pour suivre précisément les dépenses en heures supplémentaires, le recours aux contrats de vacation et aux autres contrats non permanents et plus globalement les impacts mensuels sur les dépenses en matière de personnel (réformes statutaires, GVT...).

Il est effectué un **suivi de la masse salariale et la préparation budgétaire** en prenant en compte les évolutions réglementaires, les départs et recrutements à venir. Ce suivi prospectif est primordial afin de budgéter précisément les besoins et assurer le bon fonctionnement des services. Il consiste en une adaptation permanente des ressources aux besoins en lien avec le Service des Finances.

Temps de travail

Trois temps de travail existent principalement à la Ville de Hettange-Grande, selon les modalités suivantes :

Durée hebdomadaire	Droits Congés annuels	Droits jours RTT
35h00	25 (sur 5 jours/sem)	0
36h00	22,5 (sur 4,5 jours/sem)	6
35h00	20 (sur 4 jours/sem)	0

CONCLUSION

Les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2026 traduisent la volonté de maintenir un équilibre exigeant entre responsabilité financière et ambition territoriale.

Dans un contexte économique fortement instable, la maîtrise des dépenses constituera un enjeu clé du prochain budget, déjà marqué par la progression de l'inflation et par la hausse du coût des prestations de services, qui ont lourdement pesé sur nos collectivités.

Le maintien d'un programme d'investissement soutenu, adossé à une stratégie d'endettement maîtrisée, permettra de continuer à entretenir et développer le patrimoine communal, d'améliorer la qualité des services rendus aux Hettangeois et d'accompagner le dynamisme de la ville.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche de gestion prudente, durable et responsable, visant à préparer l'avenir de la commune tout en assurant la solidité de ses équilibres financiers.